République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_017_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 18/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Ronna CHALVET.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Alain GEVAUDAN, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Manon LHOST, Simon POUVREAU, Olivier GINIER, Valentin BESNIER
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Aude REUCHET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election du maire

Vu le code général des collectivités, notamment les articles L. 2122-1 à L.2122-17

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne comportant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés

Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Date de reception de l'AR: 20/03/2026

007-210701470-DE_017_2026-DE
A G E D I

A obtenu : 11

- Mme FEUILLADE BRIERE Delphine : 11

Madame FEUILLADE BRIERE Delphine ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Ronna CHALVET
Président de séance

Aude REUCHET
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 20/03/2026
Date de reception de l'AR: 20/03/2026

007-210701470-DE_017_2026-DE
AGEDI